



**MUNICIPALITE
D'EPALINGES**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous nous référons au préavis municipal n° 18/2014 intitulé "Chemin du Bois-de-Ban – Construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif – Demande d'un crédit de construction", prévu à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mardi 11 novembre 2014.

La Municipalité, dans sa séance du 20 octobre 2014, a décidé de retirer cet objet de l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif. Il est différé jusqu'à l'adoption du Plan de quartier "Possession / Bois-de-Ban", celui-ci faisant l'objet d'oppositions qui n'ont pas encore été traitées, ni retirées.

Le préavis relatif à la construction de collecteurs au chemin du Bois-de-Ban sera soumis à votre approbation une fois les démarches liées au Plan de quartier abouties.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

LA MUNICIPALITE